

1000

Lundi 14 juin 1971

Aide d'urgence en faveur des
réfugiés du Pakistan oriental en
Inde.

Département politique. Proposition du 14 juin 1971 (annexe).

Vu la proposition du Département politique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) un crédit de un million de francs est octroyé pour l'aide aux réfugiés du Pakistan oriental en Inde;
- 2) ce montant sera imputé par voie de crédit supplémentaire urgent à l'article budgétaire 201.493.23.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 10 pour exécution
- FZD 13 (FV 9, FK 4)
- Fin. Del. 3

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Schmitt



o.222.Inde.- MD/bi Berne, le 14 juin 1971

URGENT
Distribuée

A u C o n s e i l f é d é r a l

Aide d'urgence en faveur des
réfugiés du Pakistan oriental en Inde

Alors que des millions de réfugiés pakistanais arrivant au rythme d'environ 60.000 chaque jour, posent au Gouvernement de l'Inde des problèmes incalculables, un nouveau fléau, celui du choléra, vient de s'abattre sur le Bengale occidental. Devant cette situation la Croix-Rouge de l'Inde a lancé un appel d'aide à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Gouvernement pour sa part s'est tourné vers les Nations Unies et la communauté internationale afin de solliciter leur assistance. Dans ces appels il est fait entre autres état de plusieurs milliers de morts et de plus d'un million de malades. Une vaste campagne de vaccination est en cours mais il est à craindre que l'épidémie ne se propage à toute la population du Bengale occidental. L'Inde a dès lors demandé à tous les pays étrangers de lui venir en aide pour arrêter ce fléau qui risquerait, s'il n'était enrayé, de s'étendre au delà de ses frontières et du continent. Le programme mis sur pied par les autorités, et qui est prévu pour six mois au cours desquels on espère non seulement éliminer le choléra mais voir également les réfugiés retourner au Pakistan oriental, représente un coût total de 60 millions de dollars. De son côté, le Haut Commissariat pour les réfugiés chargé de centraliser l'aide des Nations Unies fait état de dépenses qui s'élèveront pour cette même période à 175 millions de dollars.

Devant cette tragédie un élan de solidarité s'est aussitôt manifesté à travers le monde. Nous tenons à nous associer à ce mouvement et proposons donc l'octroi d'une contribution fédérale de

./.

- 2 -

1.000.000 de francs pour soutenir l'Inde dans la lutte difficile qu'elle mène actuellement. 500.000 francs seront versés tout de suite à la Croix-Rouge suisse en réponse à l'appel de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge qu'elle a été chargée de nous transmettre.

Jusqu'à ce jour la Confédération a déjà fait parvenir à la Croix-Rouge de l'Inde:

20 tonnes de lait en poudre d'une valeur de frs	123.000.-
500.000 doses de vaccin anticholérique et	
2.000.000 de tablettes pour purifier l'eau	" 80.200.-
En outre un nouvel envoi de	
20 tonnes de lait en poudre pour un montant de"	123.000.-
sera incessamment expédié. Pour sa part la Croix-Rouge	
suisse a fait tenir à sa société soeur	
des vêtements d'une valeur de	" 25.000.-
t o t a l	<u>frs 351.200.-</u>
	=====

Nous vous rappelons que la Confédération a accordé, au cours de l'année 1970, des contributions importantes pour secourir les victimes d'une série de catastrophes:

Turquie (tremblement de terre de Gediz)	frs	500.000.-
Roumanie (inondations)	"	1.000.000.-
Pérou (tremblement de terre)	"	550.000.-
Pakistan oriental (raz-de-marée)	"	1.000.000.-
Jordanie (guerre civile)	"	3.000.000.-

Le million demandé en faveur de l'Inde sera utilisé, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, pour intensifier la lutte entreprise dans ce pays contre le choléra et assurer la survie des réfugiés qui devront incessamment faire face à un nouvel ennemi, la mousson.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

- 3 -

- un crédit d'un million de francs est octroyé pour l'aide aux réfugiés du Pakistan oriental en Inde;
- ce montant sera imputé par voie de crédit supplémentaire urgent à l'article budgétaire 201.493.23.

Mittwoch, 14. Juni 1971

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Übereinkommen zur Erleichterung
des internationalen Seeverkehrs
vom 9. April 1969.

Politisches Departement, Entwurf vom 24. Mai 1971

(Befehl)

Justiz- und Polizeidepartement, Mitbericht vom 7. Juni 1971

(Zustimmung)

Extrait du procès-verbal:

- au Département politique, en 10 exemplaires, pour exécution
- au Département des finances et des douanes, en 3 exemplaires, pour information

Beschlossen:

1. Der Änderung zur Anlage zum Übereinkommen zur Erleichterung des internationalen Seeverkehrs vom 9. April 1969, vom 11. Februar 1971 von der Mehrheit der Vertragsregierungen angenommen, wird zugestimmt.
2. Das Politische Departement wird beauftragt, dem Generalsekretär der IMCO eine entsprechende Notifikation zukommen zu lassen.

Zustimmung:

- EPD 5

- JPD 3 (DS 2, JA 3)

Für weiteren Bezug,
der Protokollführer:

Schmid